

**Centre Technique Municipal - Extension et restructuration des locaux administratifs - Adoption du Dossier de Consultation (tranche ferme) -
Approbation du plan de financement - Lancement des travaux -
Signature des marchés**

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Par délibération en date du 28 juin 1999, le Conseil Municipal a approuvé le programme d'extension et de restructuration des bureaux du Centre Technique Municipal, induit par le déplacement d'une partie des Services Techniques de la Mairie vers le Centre Technique Municipal (Service des Eaux, Service Assainissement, Service Electricité-Chauffage), ainsi que le déplacement du Service Bâtiment dans ces nouveaux locaux.

La Maîtrise d'Oeuvre de ce projet est assurée par les Services Techniques (Service Bâtiment et Service Electricité-Chauffage), avec l'assistance ponctuelle de Bureaux d'Etudes Techniques spécialisés (Structure, Electricité, Chauffage).

La mission de Contrôle Technique est assurée par le bureau QUALICONSULT.

La mission de Coordination SPS est assurée par le Cabinet BLONDEAU Ingénierie.

Par délibération en date du 15 janvier 2001, le Conseil Municipal a approuvé le dossier d'Avant-Projet Définitif, selon le programme suivant :

1) Construction d'un bâtiment de bureaux (3 800 m² de Surface Hors Oeuvre Nette), en extension du bâtiment existant. Ce bâtiment comprend les locaux pour les services et activités suivants :

- Espace accueil commun
- Bureaux Service des Eaux
- Bureaux Service Assainissement
- Bureaux Service Electricité-Chauffage
- Bureaux Service Bâtiment
- Salles de réunions
- Locaux COS
- Locaux divers (chaufferie, traitement d'air, archives, etc.)

2) Restructuration du bâtiment existant (1 100 m² de Surface Hors Oeuvre Nette). Ce bâtiment regroupera les locaux pour les services et activités suivantes :

- Bureaux service Parc Auto Déchets
- Bureaux syndicats
- Locaux divers (chaufferie, archives, vestiaires femmes ateliers, etc.)

3) Création d'un parking visiteurs de 25 places environ

4) Redistribution du parking véhicules CTM.

Conformément à ce programme, le Dossier de Consultation des Entreprises a été élaboré pour la tranche ferme (construction neuve en extension, parking visiteurs). La tranche conditionnelle sera étudiée ultérieurement.

Montant estimatif tranche ferme :

Honoraires :

BET Electricité	250 000 F	
BET Chauffage	270 000 F	
BET Structure	100 000 F	
Contrôle Technique	230 000 F	
SPS	100 000 F	
Assurances (DO-TRC)	400 000 F	
Sous-total		1 350 000 F TTC (205 806,17 €)

Travaux et aménagement des abords

Lots bâtiment	22 200 000 F	
Lot chauffage	2 900 000 F	
Lot électricité	3 300 000 F	
Sous total		28 400 000 F TTC (4 329 552,09 €)
Parking visiteurs	500 000 F	
Sous-total		500 000 F TTC (76 224,51 €)

Mobilier et signalétique

Sous-total		1 000 000 F TTC (152 449,01 €) TTC
TOTAL GENERAL	31 250 000 F TTC	(4 764 031,79 € TTC)

Montage financier de l'opération :

Le financement nécessaire à la réalisation des travaux est à mobiliser sur le budget principal et sur les budgets annexes des Services de l'Eau, de l'Assainissement, au prorata des surfaces occupées par chacun des services :

- Budget des Eaux	8 600 000 F TTC	(1 311 061,50 €)
- Budget de l'Assainissement	6 200 000 F TTC	(945 183,90 €)
- Budget Principal	16 450 000 F TTC	(2 507 786,30 €)
TOTAL	31 250 000 F TTC	(4 764 031,70 €)

Calendrier de réalisation :

- Lancement de la Consultation des entreprises : Novembre 2001
- Choix des entreprises : Janvier 2002
- Délivrance OS : Février 2002
- Démarrage des travaux : Mars 2002
durée 18 mois (livraison : Septembre 2003).

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le Dossier de Consultation des Entreprises,
- approuver le plan de financement,
- approuver le calendrier d'opération,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux, le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement et du budget principal, dans la limite des crédits ouverts sur les exercices correspondants au calendrier de travaux.

«M. LE MAIRE : Vous savez que nos services techniques municipaux sont logés dans des conditions quand même très moyennes ainsi qu'un certain nombre de services qui accueillent du public, comme par exemple le service des Eaux, le service Assainissement, donc il y a un grand projet qui est déjà ancien puisqu'approuvé le 28 juin 1999 par le Conseil Municipal, de transfert aux ateliers municipaux d'un certain nombre de services, de création de nouveaux locaux. C'est une opération tiroir que nous allons faire, des services vont monter à la Pelouse, nous allons libérer des espaces au centre-ville pour permettre de donner un peu plus d'espace aux services. Actuellement on n'a plus assez de place et on est obligé de louer provisoirement des locaux au Centre Saint-Pierre pour le Service Culturel. Il y a donc une grande opération mise en place. C'est une opération de 31 MF. Nous engagerons les travaux sachant que j'ai demandé là aussi aux services, et c'est un peu mon leitmotiv, de trouver des économies. Donc on lance l'opération parce qu'il le faut mais les services savent qu'il faudra trouver si possible encore de nouvelles économies, ce qui a déjà été fait. Je crois qu'on veut aussi donner cette culture toujours de l'efficacité maximum et je crois que là il suffit d'aller aux ateliers municipaux. Entre parenthèses, vous avez tous souhaité aller visiter les services et lorsque cela a été organisé il n'y a eu que deux ou trois élus, un peu plus à la Pelouse où vous étiez sept, pour vous dire que cela n'a pas suscité un enthousiasme délirant !

M. Christophe LIME : J'ai toujours été très court ce soir.

M. LE MAIRE : Tu as été parfait, pour l'instant (rires). Mais on n'est jamais qu'aux deux tiers de la séance et je vous proposerai peut-être une petite pause dans quelques instants parce qu'on est là jusqu'à 2 heures du matin.

M. Christophe LIME : Je pense que c'est un projet extrêmement intéressant et je suis très fier de pouvoir le porter. Le Maire a déjà expliqué l'ensemble des éléments, je reviendrai sur deux points qui me semblent importants, c'est que ça va permettre de donner des bonnes conditions de travail à un grand nombre de personnels et par cette construction et par l'opération tiroir qui suivra.

La chose importante aussi en terme de surface, c'est qu'aujourd'hui sur un poste de travail on ne demande plus la même surface qu'il y a quelques années, c'est-à-dire qu'aujourd'hui pratiquement l'ensemble des salariés dans les bureaux ont non seulement un bureau mais aussi un ordinateur, une imprimante, etc. ce qui amène à avoir une place plus importante pour pouvoir travailler de façon la plus efficace possible, ce qui amène aussi, même à effectifs je dirais constants, à prévoir des surfaces de bureau de plus en plus importantes pour pouvoir travailler et bien accueillir le public et les usagers, point sur lequel on a sérieusement à s'améliorer tout particulièrement sur le service des Eaux. Dernier point, dans une première étape on a déjà cherché à réduire les coûts au niveau de ce bâtiment-là et avec les services on est en train de travailler pour essayer de minimiser encore les coûts. C'est pour cela que le calendrier de la réalisation sera sûrement un petit peu décalé et que le lancement de la consultation des entreprises sera repoussé d'un ou deux mois pour être sûr d'avoir un appel d'offres qui soit fructueux parce qu'on est encore dans une situation un peu délicate où on a des appels d'offres qui sont aussi au-dessus des estimatifs et cette période de transition peut nous aider à trouver un meilleur résultat financier.

M. LE MAIRE : Je sais que tu es attentif à cela, tout comme les services.

M. Marcel POCHARD : Monsieur le Maire, juste une toute petite observation parce qu'il n'y a pas de doute sur l'intérêt de cette opération. Vous n'oubliez pas qu'il va y avoir des mairies de secteur et que dans ces mairies de secteur probablement vous aurez, ... oui mais je suis persuadé que c'est à prendre en compte en tout cas au moment où une opération aussi lourde est menée.

M. LE MAIRE : Il y aura quoi, vous dites ?

M. Marcel POCHARD : Des mairies de secteur qui sont prévues par la loi et vous allez bien y mettre quelque chose dans ces mairies de secteur ?

M. LE MAIRE : On ne va pas y mettre le service des Eaux.

M. Marcel POCHARD : Non mais vous y mettez quand même des services techniques.

M. LE MAIRE : Pas forcément.

M. Marcel POCHARD : Je pense que si Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Dans les mairies de secteur, c'était plutôt des services administratifs afin de pouvoir rapprocher la mairie de la population.

M. Marcel POCHARD : Si vous faites des points publics, je suis d'accord avec vous mais en réalité ce qui se fait beaucoup dans les mairies de secteur c'est d'y mettre effectivement ce que vous envisagiez tout à l'heure avec Proxim'Cité, c'est-à-dire des petites équipes techniques qui interviennent rapidement sur les lieux.

M. LE MAIRE : Mais ça Monsieur POCHARD ce n'est pas gênant parce que ça existe déjà. Dans les secteurs par exemple place de la Liberté, derrière le Monument aux Morts je me suis aperçu l'autre jour, je ne le savais même pas, qu'il y a un emplacement pour du matériel de voirie. A Planoise, avenue de l'Île de France vous avez tout le matériel municipal qui est là, vous en avez aussi à Sani-Est, à Gaulard. Donc il y a déjà effectivement du matériel qui est dispersé sur l'ensemble de la ville. Dans le bâtiment à construire, il y aura par exemple le Bureau d'Etudes, le Chauffage et l'Electricité, on va centraliser. Cela dit, je suis d'accord avec vous, il faut qu'on soit vigilant par rapport à cela mais on avait un grand manque de surfaces quand même. Je vous incite un jour à monter par exemple au dernier étage, spécialement un jour d'été, voir comment on travaille aux services Electricité ou Urbanisme. Ce n'est pas facile. J'ai la faiblesse de croire que quand on est bien, on travaille bien et on veut donc donner de bonnes conditions à notre personnel pour qu'il travaille bien.

Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA : Juste pour faire remarquer qu'une saine gestion n'est pas seulement une diminution des coûts d'investissement mais également un équilibre avec les coûts de fonctionnement qui vont souvent de pair avec le développement durable.

M. LE MAIRE : C'est tout à fait pris en compte puisque tu verras un peu plus loin qu'en terme de saine gestion, on va proposer des études pour par exemple la possibilité de mise en place d'une chaudière bois avec un réseau de chaleur qui alimenterait entre autres les écoles du quartier du Centre Technique Municipal.

Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA : C'était juste parce qu'on insistait beaucoup sur la diminution du coût de l'investissement, etc., on peut peut-être rester au même niveau avec de meilleures qualités d'isolation, par exemple...

M. LE MAIRE : Ce que je demande c'est de rester au même niveau d'isolation mais que ça coûte moins cher.

Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA : Je suis parfaitement d'accord.

Mme Françoise PRESSE : C'est un point d'information sur les mairies de secteur. Effectivement dans la prochaine loi intitulée démocratie de proximité ou participative, il est fait mention des mairies de secteur mais c'est surtout un renforcement des conseils de quartier et il faudra évoluer vers des lieux de services au public. Ceci n'a rien à voir avec le fait de regrouper des services techniques dans un autre lieu, quand on parle des mairies de secteur c'est surtout l'accès au public. Ça pourrait se faire par exemple autour des points publics existants, autour des centres sociaux ou d'autres structures qu'on a déjà, donc il faudra savoir réactiver les lieux déjà existants et il n'est pas du tout question de ce type de projet-là. Par ailleurs cette loi n'est encore qu'au Sénat et il y en a encore pour un an ou deux.

M. LE MAIRE : On la votera dans deux ans mais je la voterai...

M. Marcel POCHARD : J'ai entendu qu'il faudrait encore un ou deux ans pour ce projet de loi et je me suis dit dans ma tête, est-ce que ça veut dire qu'un certain nombre d'élus qui étaient hostiles notamment à tout ce qui était prévu sur les conseils de quartier, les mairies de secteur, est-ce que ces grands élus auraient obtenu la peau du projet de loi ?

M. LE MAIRE : C'est vrai qu'il n'y a pas un enthousiasme délirant par rapport à cela, je ne peux pas vous dire le contraire. C'était bien partagé mais j'espère quand même pouvoir la voter dans deux ans».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 10 octobre 2001.